

CONDITIONS DE VIE ET D'EMPLOI DES AGENTS DE CATEGORIE C

== Synthèse des réponses au questionnaire de novembre 2009 ==

127 agents ont répondu à ce questionnaire : si c'est relativement peu par rapport à l'ensemble du corps, le résultat est très honorable car ce questionnaire, extrêmement long et détaillé, demandait une implication certaine puisqu'il était nécessaire pour y répondre de rassembler les bulletins de salaire d'une année entière, d'effectuer des calculs divers, etc.

On constate une bonne répartition des agents ayant répondu à l'enquête, tant dans la représentation des zones géographiques (38% en centrale et 62% à l'étranger, répartition Paris/Nantes et toutes zones étranger) que dans les types de fonctions, qui nous permet donc d'avoir un échantillon réellement représentatif de l'ensemble des agents de catégorie C et de leurs conditions générales de vie et d'emploi.

(NB : ceci étant, comme dans toute enquête quelques biais se sont révélés au cours du dépouillement des réponses, notamment en ce qui concerne certaines valeurs moyennes. Il en a été tenu compte dans l'interprétation des résultats).

Pas de grande surprise en ce qui concerne **les rémunérations** dont on constate, une fois de plus, l'insuffisance au regard du travail fourni et des responsabilités exercées :

Traitement de base mensuel moyen (net): 1 466 €

En centrale, traitement mensuel moyen, primes incluses (net) : 1 718 €

A l'étranger, indemnité de résidence mensuelle moyenne : 3 963 €

L'articulation entre la prime de rendement et l'évaluation à l'administration centrale est en revanche jugée peu transparente et peu motivante par 75 % des agents affectés en centrale.

En ce qui concerne **les conditions familiales** des agents, une grande majorité d'agents vivent en couple et ont des enfants, certains agents élevant seuls leurs enfants¹. **On constate en revanche que 47 % des conjoints d'agents (41 sur 94) ont déjà dû abandonner leur emploi pour suivre leur épouse ou époux**, et 6 agents ont déjà quitté leur emploi pour suivre leur conjoint.

La moyenne des majorations familiales est de 715 € et celle des frais d'écolage est de 4 985 € par enfant.

1 Le chiffre de 9 familles monoparentales sur 124 apparaissant dans cet échantillon d'agents semble en deça de la réalité de l'ensemble des agents.

La moyenne des loyers, pour les agents en France, est de 670 €, et pour les agents à l'étranger, de 1 060 €.

Il apparaît en revanche que **seuls 17 agents en poste en France sur 43 ont eu un logement fourni par les services de la Mission d'Action Sociale (MAS)**. Par ailleurs, l'immense majorité des agents en poste à l'étranger sont désormais logés dans le parc immobilier privé et doit faire des **avances sur loyer lors de la prise à bail, dont certaines sont extrêmement élevées, et cela sans aucune aide du Département :**

16 agents sur 79 ont du verser une avance de 3 mois, 6 une avance de 6 mois, 2 une avance de 6 à 12 mois, 2 ont du verser un an de loyer d'avance et l'Indonésie remporte la palme avec une avance signalée de 2 à 3 ans de loyers !

Le nombre de voyages pris en charge par le Département semble diminuer : si 48 % des agents (36 sur 75) sont en poste dans des pays à 10 mois de séjour (pour bénéficier d'un voyage pris en charge par le Département), **près de 50 % (37) le sont dans des pays à 20 ou 30 mois de séjour**. Par ailleurs 19 agents n'ont bénéficié que d'un seul voyage pendant leur séjour et 12 agents de deux voyages.

Ce n'est pas une surprise, la grande majorité des agents est constituée d'adjoints de 1ère et 2ème classe (61 %), suivis par les adjoints principaux de 2ème classe (28 %) et les adjoints principaux de 1ère classe (10 %). On constate par contre que le niveau de formation initiale des adjoints n'est plus du tout en phase avec le niveau d'études exigé pour leur catégorie puisque **85 % des agents ont le niveau d'études correspondant à celui de la catégorie B (Bac), parmi lesquels plus d'un tiers (36 %) a un niveau d'études correspondant à la catégorie A (BAC + 3) !**

Les conditions de travail de ces agents se détériorent :

L'immense majorité des agents signale que **les fonctions exercées sont bien supérieures aux fonctions qui leur sont officiellement attribuées.**

58 % des agents estiment avoir des fonctions de responsabilités² (72 agents sur 125), en particulier à l'étranger où ce chiffre atteint 70 % (51 sur 79) et 17 ont des fonctions d'encadrement, en particulier encadrement d'agents de droit local (chauffeurs, agents de service, etc.) mais aussi de collègues dans le cas des agents occupant les fonctions de « responsables visas ».

Plus inquiétant encore, 62 % des agents travaillent sous pression, en particulier à l'étranger (48 sur 79) et ont des horaires de travail dépassant 40 heures (74 agents sur 118) travaillent entre 40 et 50 heures. A l'étranger 2 agents signalent travailler entre 50 et 60 heures pour l'un et plus de 60 heures pour l'autre.

Les raisons invoquées pour ces conditions de travail peu satisfaisantes sont majoritairement : **la surcharge de travail (trop de responsabilités, manque de personnel, de temps ou de moyens), le déficit de management et les problèmes de locaux et de matériel inadaptés.**

Face à cette dégradation des conditions d'emploi, il apparaît par contre que **les 2/3 des agents (40 sur 61) ayant déjà demandé une promotion ne l'ont pas obtenue et l'augmentation de l'offre de promotion apparaît très clairement comme la revendication n° 2 dans les réponses des agents.**

² Pour mémoire, « la catégorie C correspond aux fonctions d'exécution, nécessitant pour certains métiers, des qualifications professionnelles spécialisées de types BEP/CAP ».

En ce qui concerne les affectations, si 39 % des agents ont obtenu leur 1er voeu on constate néanmoins que, de manière très préoccupante, **21 % des agents n'ont obtenu aucun de leurs voeux et 3 % des agents ont essuyé des refus d'affectation.**

Par ailleurs, **50 % (58 sur 118) des agents n'ont pas bénéficié d'une formation pour chaque poste occupé** et 57 % (56 agents sur 98) des agents estiment avoir besoin de formation complémentaire dans divers domaines.

Bien que la **consultation du dossier administratif** soit encore loin d'être un réflexe chez les agents, elle a néanmoins permis à 5 d'entre eux (parmi les 12 l'ayant déjà fait) de constater un problème.

De la même manière, **seuls 17 agents sur 118 ont demandé à passer un entretien de parcours professionnel, parmi lesquels 10 n'ont jamais reçu de suite à leur demande.**

Pour conclure, et tout à fait logiquement, **une écrasante majorité d'agents (74 %, soit 74 agents sur 102) manifeste une vision très négative de ses perspectives de carrière.**

Ce constat effrayant, exprimé en termes très forts et presque désespérés, traduit non seulement un manque total d'espoir dans les perspectives de carrière mais aussi un manque d'illusions sur leur déroulement et, plus encore, un **état de saturation profonde** qui s'exprime spontanément à tous les niveaux et que les représentants en CAP perçoivent avec chaque fois plus d'urgence et d'acuité.

➤ **[A lire sous peu sur notre site et dans la lettre du syndicat de janvier 2010 notre plate-forme revendicative actualisée.](#)**
